I. L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

D'après la note de conjoncture publiée par l'I.N.S.E.E. en avril dernier : "l'environnement international est, au printemps 1984, le plus favorable que la France ait connu depuis 1979". Sans remettre en cause ce jugement, les statistiques disponibles pour le premier trimestre conduisent à le nuancer : la croissance en Europe paraît un peu moins forte que prévue quelques mois plus tôt (faiblesse de la croissance industrielle en Angleterre, mais aussi en Italie et en Belgique ; baisse marquée en mars-avril en Allemagne, avant le déclenchement des grèves pour les 35 heures).

La vive reprise enregistrée aux Etats-Unis profite certes directement à l'ensemble des pays européens, qui n'ont pas manqué de tirer parti de la dégradation exceptionnelle de la compétitivité américaine due à la hausse du dollar pour accroître leurs parts de marché dans ce pays et développer fortement leurs exportations. Mais elle profite plus encore au Japon et aux pays de l'Asie du Sud-Est. Bien qu'ayant amélioré sensiblement leurs situations en 1983, les autres pays en voie de développement, une grande partie de l'OPEP, les pays d'Europe de l'Est restent encore fragiles et leurs économies peu porteuses : or c'est là un débouché traditionnel pour les pays d'Europe de l'Ouest. L'impact de la politique américaine sur la croissance européenne est donc relativement moins fort que ce qu'on aurait pu attendre a priori.

Malgré tout, les perspectives de développement en Europe à court terme bénéficient d'un climat de confiance dû aux succès attendus des politiques restrictives appliquées un peu partout et dans l'ensemble bien tolérées. La prévision du mouvement d'ensemble pour l'année 1984 reste bien assurée : la croissance des pays industrialisés se poursuivra au deuxième semestre 1984 et pourrait atteindre 4 % en moyenne annuelle, la fin de l'année voyant un ralentissement progressif aux Etats-Unis et un profil étale dans les autres pays.

La croissance européenne est toutefois d'un type assez particulier sur lequel il convient de s'attarder. La plupart des pays d'Europe comptent en effet, pour 1984 et même à un peu plus long terme, sur une croissance essentiellement tirée par l'investissement et le solde des échanges extérieurs. D'un point de vue global, ce dernier objectif implique une forte croissance des exportations européennes sur les marchés mondiaux hors d'Europe. Ceci est d'autant plus nécessaire que le développement souhaité de l'investissement entraînera des importations de biens d'équipement (électronique et informatique notamment). Pour le moyen terme, un tel type de développement ne peut guère impulser une croissance en Europe supérieure à 2 % l'an ; à court terme des mouvements de reconstitution de stocks peuvent la porter à un rythme supérieur à 3 % l'an, et c'est ce qui semble se produire en 1984. Un soutien de la consommation, même d'ampleur limitée, est donc nécessaire pour que l'Europe retrouve une croissance durable.

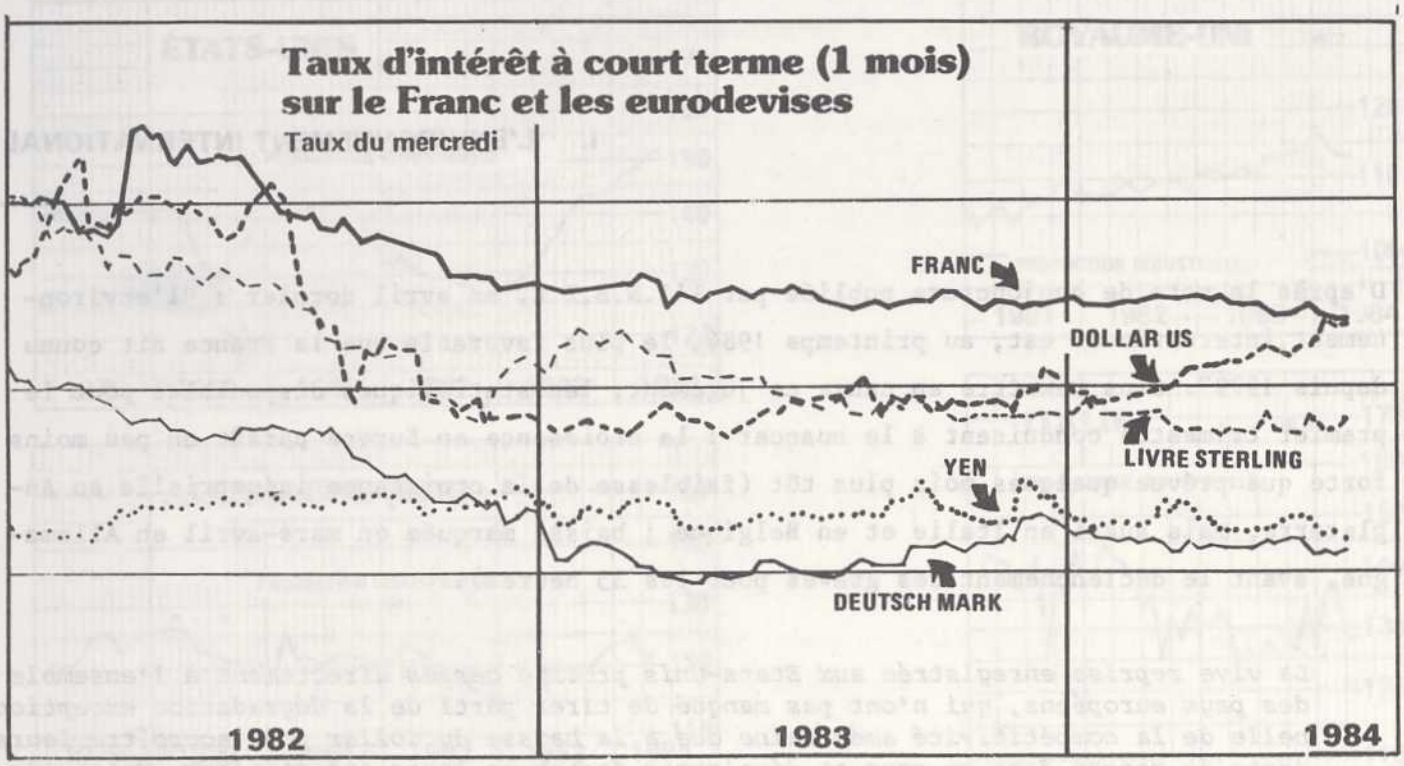

Taux d'épargne des ménages

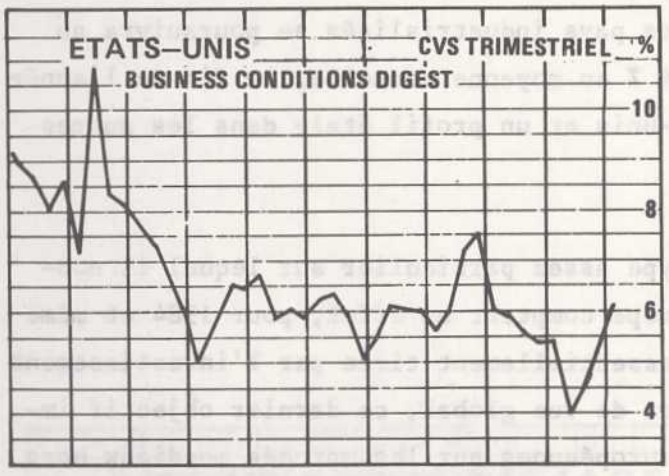

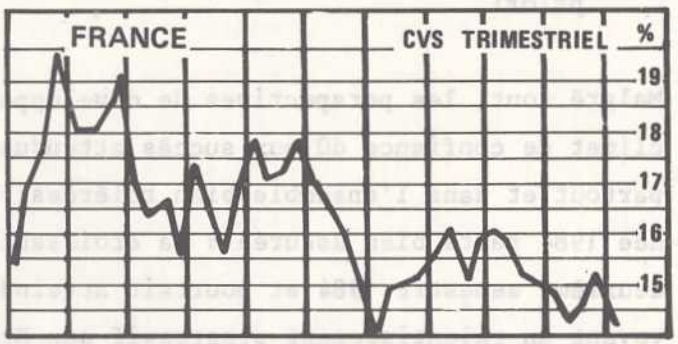

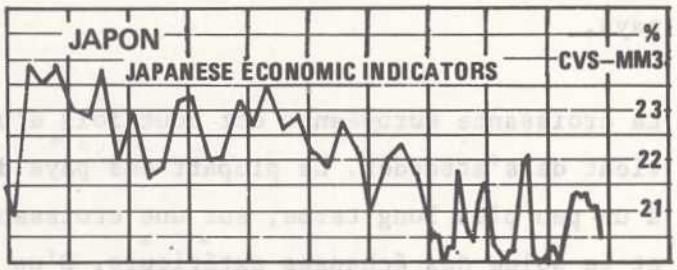

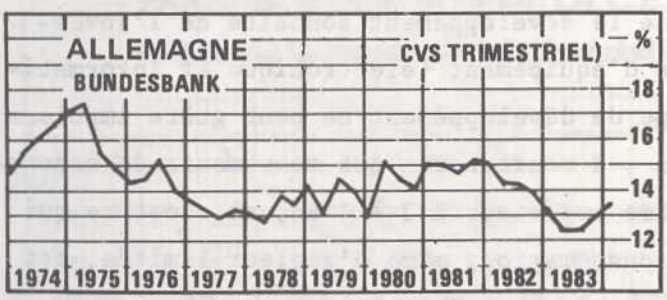

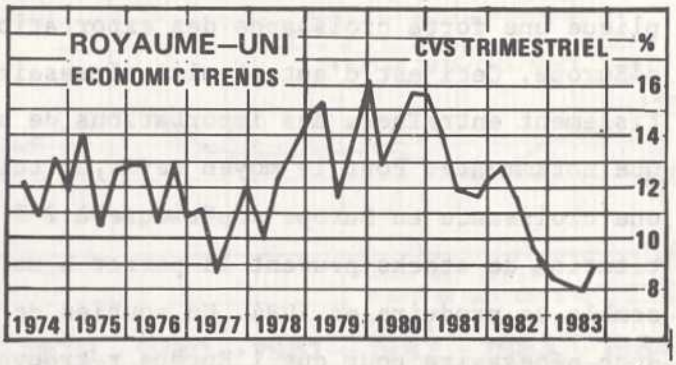

Ce résultat découle d'une analyse comptable des composantes de la demande. Pour les pays européens, la part de l'investissement productif dans le PIB est de l'ordre de 10 à 15 %. Compte tenu d'un effet multiplicatif keynésien sur la production d'environ 1,5, une contribution de l'investissement à la croissance du PIB de 1 % exige une croissance de l'investissement forte, de 5 % environ. La part du commerce extérieur est plus forte, entre 20 et 25 % pour les grands pays d'Europe, mais elle n'est que de 15 % une fois éliminé le commerce intra-européen ; compte tenu de l'effet multiplicatif il faut que les exportations croissent plus vite que les importations de plus de 4 % pour assurer une contribution à la croissance du PIB de 1 %. Un tel effet est possible à court terme (il a été observé pour la France), mais apparaît comme un maximum ; son maintien à moyen terme implique le maintien de forts gains de parts de marché tant à l'extérieur sur les marchés hors d'Europe qu'à l'intérieur sur les marchés européens. C'est d'ailleurs l'objet des nombreux investissements engagés un peu partout en Europe.

Quoique le risque en soit faible, il n'est pas impossible que la croissance américaine ralentisse plus fortement qu'attendu dès la fin 1984. Ceci se traduirait presque immédiatement par une diminution de la croissance des exportations européennes, mouvement que prolongera à moyen terme l'amélioration de la compétitivité américaine due à la baisse attendue du dollar (la marge de compétitivité européenne resterait toutefois importante). Les marchés des pays en voie de développement sont encore trop fragiles pour remplacer à cette échéance le marché américain, d'autant que les incertitudes sur les taux d'intérêt internationaux et les problèmes d'endettement extérieur sont à tout le moins à même de remettre en cause les quelques améliorations obtenues récemment. En outre si l'investissement devrait progresser à un rythme soutenu dans la plupart des pays européens, la croissance de la consommation devrait être assez limitée.

En Angleterre, la remontée récente du taux d'épargne qui avait fortement baissé ces deux dernières années pourrait annoncer un mouvement de reconstitution d'épargne. En Allemagne, les politiques salariale et fiscale n'autorisent guère de progression du revenu des ménages avant les allègements d'impôts prévus pour 1986. En Italie et dans la plupart des petits pays européens, des politiques restrictives restent d'actualité.

La rentabilité des investissements en cours demandera un accroissement des débouchés. Au cas où la demande extérieure à l'Europe ferait défaut, on pourrait observer une compétition accrue sur les marchés européens. Les compétitivités respectives joueraient alors un rôle crucial et les commerces extérieurs enregistreraient, avec l'effet d'amplification habituel, les écarts de croissance d'un pays à l'autre.

Hypothèses sur les taux de change et les cours des matières premières importées.

L'hypothèse retenue dans cette note est que le cours du dollar baissera lentement au second semestre : le cours moyen du dollar est ainsi de 8,30 F au premier semestre (1) et de 8,15 F au second. On a aussi supposé que d'ici la fin de l'année les cours des monnaies européennes entre elles varieraient peu ; leurs fluctuations se situeraient à l'intérieur des marges du Système Monétaire Européen.

Pour le prix moyen du pétrole importé, en dollar, qui est stable depuis le printemps 1983, l'hypothèse est que cette stabilité durera au moins jusqu'à la fin de l'année. Du fait de l'hypothèse retenue pour le dollar, celà implique une baisse d'environ 2 % au second semestre par rapport au premier.

La progression enregistrée sur les cours des matières premières industrielles en devises (de 8 % depuis novembre 1983) s'interrompt en mai. On a supposé que la progression serait désormais très faible d'ici à la fin de l'année, d'où une quasi-stabilité des cours en francs. Enfin les cours des matières premières alimentaires en devises, qui semblaient à peu près stabilisés après leur très forte hausse de la mi-1983, pourraient s'infléchir à l'automne lorsque les incertitudes sur le volume et la qualité des récoltes d'oléagineux, café et cacao seront levées.

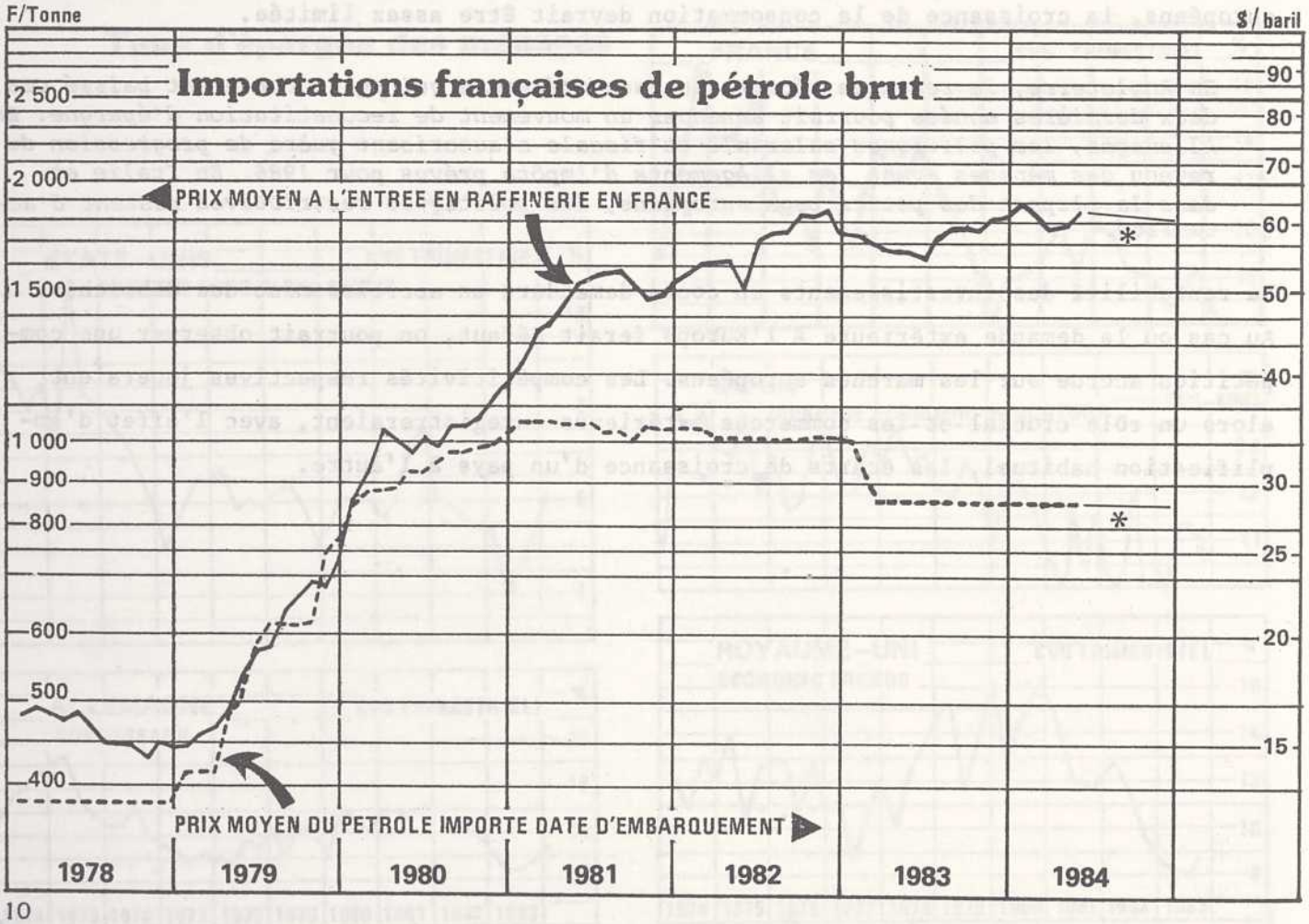

On rappelle enfin que les principaux effets d'ici à la fin de l'année d'un cours du dollar plus élevé que celui retenu se manifesteraient sur les prix et le solde extérieur. Pour un cours moyen du dollar plus élevé de 10 % au second semestre (le cours serait alors de 8,96 F), la hausse des prix de détail serait plus forte en fin d'année de 0,3 % (soit une hausse de 6,8 %) ; le déficit extérieur de l'année serait plus élevé de l'ordre de 7 milliards de francs. L'excédent brut d'exploitation des entreprises serait plus faible de l'ordre de 5 milliards de francs. L'effet sur la croissance est faible et de signe incertain.

(1) Le cours observé est de 8,30 F au premier trimestre et de 8,32 F au deuxième.

Indice INSEE des prix internationaux des matières premières importées par la France

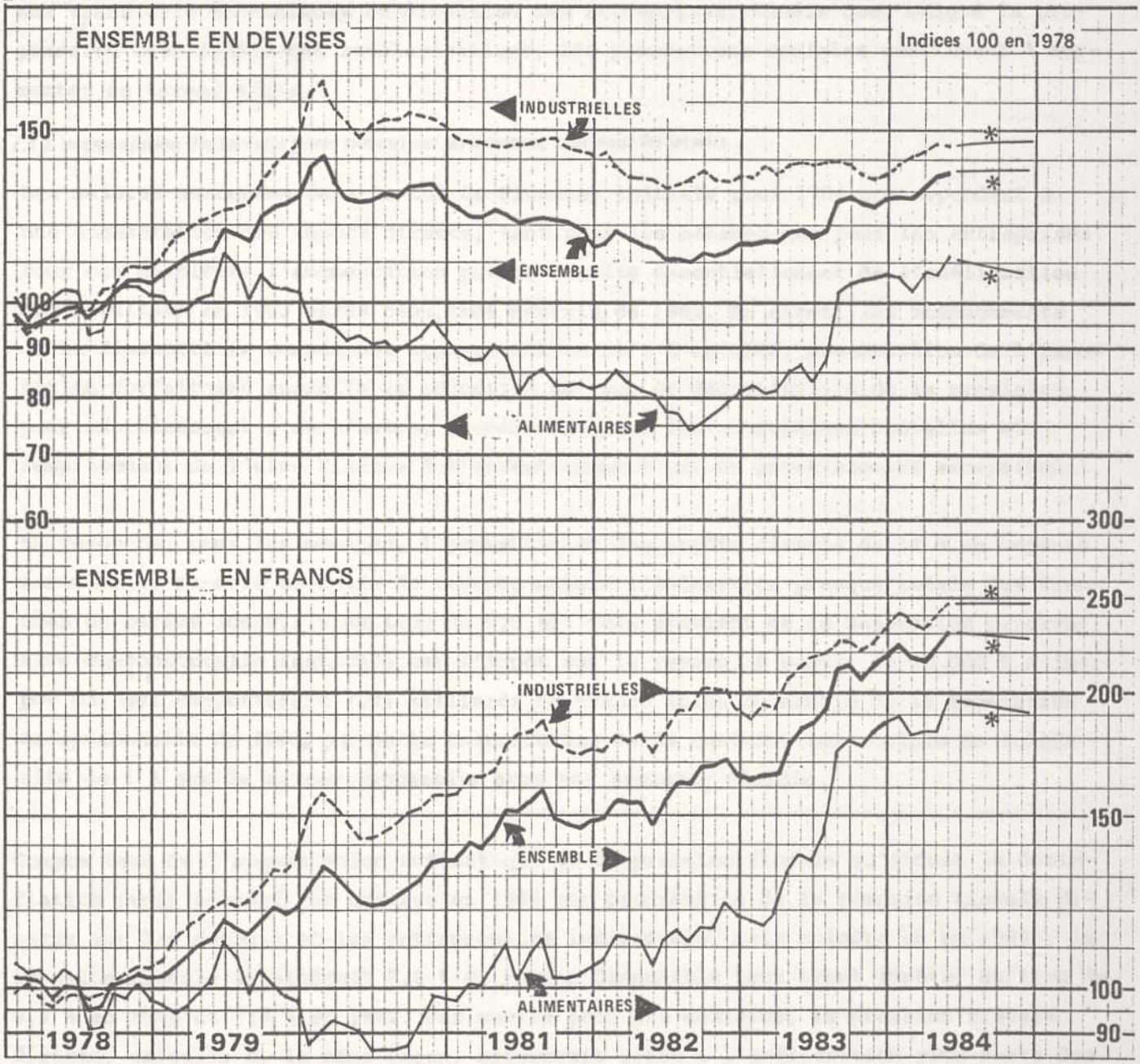

II. LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE ET SOCIALE

La Loi de Finances initiale pour 1984 s'inscrit dans la poursuite de la politique d'assainissement engagée depuis deux ans. Toutefois, apparaissent deux difficultés importantes : la faiblesse de la croissance, en particulier des revenus des ménages -et donc de leur consommation- qui freine la progression des recettes ; la rigidité de certaines dépenses.

Côté recettes, la politique suivie en 1984 se traduit par une augmentation du taux des prélèvements supportés par les ménages, tant impôts que cotisations sociales. Côté dépenses, on note la forte progression de la charge de la dette et la priorité donnée aux transferts économiques en direction des entreprises, tandis que, malgré la progression très faible des revalorisations, les prestations sociales continuent à augmenter en termes réels.

1.1 L'augmentation des recettes porte surtout sur les ménages, tant pour les impôts . . .

Les mesures annoncées dans la Loi de Finances initiale pour 1984 correspondent à une augmentation des impôts directs, tant pour les ménages que pour les entreprises. Pour ces dernières l'augmentation prévue résulte essentiellement de l'amélioration des résultats en 1983 après ceux, très mauvais, de 1982. En effet, les aménagements de la fiscalité se compensent approximativement : d'un côté, augmentation de l'imposition forfaitaire annuelle et réduction du taux de déductibilité de la provision pour amortissement ; de l'autre, exonération pour les entreprises nouvelles et remplacement de l'aide fiscale à l'investissement par un amortissement exceptionnel.

En revanche, pour les ménages, l'augmentation des impôts directs de 12 % en moyenne annuelle va au-delà de celle du revenu, malgré l'indexation presque totale des tranches de barême (de 9,1 % au lieu de 9,6 %). Celà provient de la majoration progressive conjoncturelle instituée sur l'impôt sur le revenu, à partir de 20 000 F d'impôt dû, qui rapporterait 7,85 milliards de francs (plus du double de la majoration exceptionnelle de 1983) et de la reconduction de la contribution sociale de solidarité de 1 % sur le revenu imposable, avec une assiette élargie.

Compte tenu de l'augmentation automatique de la pression fiscale qu'induit la désinflation (voir encadré), on observe en 1984 une progression de la pression fiscale directe sur les ménages et les entrepreneurs individuels, mais moindre qu'en 1983 : la pression fiscale atteindrait 8,8 % du revenu disponible brut avant impôts, au lieu de 8,4 % en 1983 et 7,8 % en 1982. Par contre pour les sociétés, la pression fiscale directe, calculée de la même façon, baisserait grâce à l'amélioration plus forte des

résultats en 1984 qu'en 1983 : elle serait de 19,4 % du revenu disponible brut avant impôts au lieu de 22,7 % en 1983 et 26,7 % en 1982.

Les impôts indirects devraient connaître la même évolution que le PIB (soit une stabilisation de la pression fiscale indirecte). Comme en 1983, le rendement de la TVA sera réduit par l'évolution défavorable de la structure des emplois taxables: en moyenne annuelle sa hausse serait inférieure à 7 %. Inversement les autres impôts indirects progresseront fortement, en particulier la taxe intérieure sur les produits pétroliers qui a été augmentée de 9,1 % en deux fois, au 1er janvier et au 1er avril.

La baisse du rendement de la TVA provient de la plus faible croissance de la consommation que des exportations, de l'investissement et des consommations intermédiaires qui, pour leur plus grande partie, ne supportent pas cette taxe. Au sein même de la consommation des ménages, la part des produits manufacturés se réduit au profit de celle des services qui ne supportent en moyenne qu'un taux trois fois plus faible.

1.2... que pour les cotisations sociales.

Comme les deux années précédentes, la part supportée par les salariés s'accroît du fait des augmentations de taux : les cotisations salariés augmentent en effet de 16,4 % alors que la croissance des cotisations employeurs n'est que de 6,6 % (en moyenne sur l'année).

Le plafond de la Sécurité Sociale est relevé semestriellement, de 3,05 % au 1er janvier et 4,68 % au 1er juillet. Pour les salariés, la cotisation vieillesse est relevée de 1 point le 1er janvier (dans la limite du plafond) ; la cotisation chômage passe de 1,72 % à 1,92 % de la totalité du salaire, dans le cadre du nouveau régime mis en place le 1er avril 1984 ; s'y ajoute une contribution supplémentaire de 0,50 % sur la partie du salaire comprise entre une et quatre fois le plafond. Pour les employeurs, le déplafonnement des points de l'assurance maladie à leur charge est compensé par une baisse du taux des cotisations ; cette opération qui devrait théoriquement être neutre pour la Sécurité Sociale induira une redistribution entre les entreprises au profit de celles qui emploient des travailleurs à faibles salaires.

2.1 Le ralentissement des dépenses ne touche pas les transferts aux entreprises...

La progression de la masse des salaires bruts versés par les administrations publiques continue à se ralentir : comme en 1983, ce mouvement est dû aux modalités de la hausse des traitements des fonctionnaires - fonction du taux anticipé d'inflation - et d'un nouveau ralentissement de la progression des effectifs, qui sont même globalement stabilisés dans la Fonction Publique.

Outre le "2 % baladeur" (rattrapage au titre de l'année 1982) accordé aux indices hiérarchiques les plus élevés seulement le 1er janvier 1984, les traitements bruts ont été augmentés de 2 % au 1er janvier au titre de 1983 et de 1 % au 1er avril. Une prime uniforme de 500 F a, en outre, été attribuée en mars au titre de 1983. Sans majoration supplémentaire d'ici la fin de l'année, la progression en moyenne annuelle de l'indice moyen des traitements bruts, y compris la prime de 500 F, atteindrait 7,2 % en 1984 (cet indice ne comprend pas l'effet du glissement pour vieillesse et technicité).

Hormis les salaires, l'effort d'économies prévu dans la Loi de Finances initiale porte surtout sur les autres dépenses de fonctionnement et les dépenses d'équipement. En revanche, les transferts économiques, principalement vers les entreprises, retrouveront en 1984 un rythme de hausse soutenue, en liaison avec la priorité réaffirmée d'aide à l'emploi et de modernisation de l'appareil productif. Enfin, les intérêts versés enregistreraient une augmentation aussi forte que les deux années précédentes : environ 25 % en rythme annuel, du fait de l'accroissement du volume de la dette.

Cette analyse tient compte de dépenses non inscrites dans la Loi de Finances mais programmées au cours du premier trimestre : 3,7 milliards de francs en faveur de la construction navale, accroissement des moyens du Fond National de l'Emploi, revalorisation des traitements de la Fonction Publique ; soit au total 11 milliards de francs. Ces dépenses nouvelles ont été financées par des économies portant pour moitié sur les dépenses de fonctionnement (2,9 milliards de francs) et d'équipement (2,7 milliards de francs), et pour moitié sur les transferts économiques en maintenant le pouvoir d'achat des prestations sociales (5,4 milliards de francs).

2.2... et se retrouve dans une évolution modérée des prestations sociales.

Le fort ralentissement enregistré en 1983 dans la progression des prestations sociales se maintiendra en 1984. Toutefois cette progression restera nettement positive et, après prise en compte de la moindre inflation, elle sera même légèrement supérieure à celle de 1983 : 2,6 % en volume au lieu de 2,1 % (en moyenne annuelle). Pour les prestations de vieillesse et de chômage, ce résultat provient non des revalorisations des barèmes indexés sur l'évolution anticipée des prix - et parfois même en-decà - mais de l'augmentation du nombre de bénéficiaires. Les dépenses des organismes de la Sécurité Sociale au titre de la santé progresseraient de 9,6 % en moyenne annuelle, mais de 7,1 % en glissement, ce qui confirme leur forte décélération.

Pour les prestations chômage, le nouveau régime institué à partir du 1er avril, et qui ne concerne pas les allocations en cours, apparaît plus rigoureux que le précédent, en particulier sur les durées d'indemnisation. Mais l'augmentation du chômage prévue pour 1984 conduirait à une augmentation d'environ 15 %, d'au-

La hausse de la pression fiscale en période de désinflation

La hausse de la pression fiscale en période de désinflation est automatique du fait du mode de recouvrement de certains impôts. Prenons l'exemple de l'impôt sur le revenu : l'impôt versé une année donnée (en 1984) est calculé sur la base du revenu de l'année précédente (de 1983). Cet effet n'a rien à voir avec la revalorisation des tranches du barême de l'impôt du montant de l'inflation qui, reposant sur l'hypothèse que le revenu augmente comme l'inflation (toutes choses égales par ailleurs) permet de maintenir constante, en terme réel, la part de l'impôt dans le revenu de l'année de base, c'est-à-dire dans le revenu de l'année antérieure. Ainsi si on suppose que cette part est de a l'année t, c'est-à-dire que l'impôt I_t payé en t vaut a R_{t-1}, où R_{t-1} est le revenu de l'année t-1 ; et si $\dot{p}_t$ est le taux d'inflation de l'année t, le revenu de l'année t valant $R_t = (1 + \dot{p}_t) R_{t-1}$, la revalorisation du barême de l'impôt relie l'impôt I_{t+1} versé sur le revenu R_t à l'impôt I_t par : $I_{t+1} = (1 + \dot{p}_t) I_t$; on a donc : $I_{t+1} = a R_t$.

L'augmentation de la pression fiscale liée à la désinflation provient du décalage d'un an entre l'impôt et le revenu correspondant. Un calcul par ailleurs simple permet de le montrer facilement. Il est présenté dans le tableau suivant, où on suppose que le revenu de l'année initiale vaut 100 et que le barême a, fixe, de l'impôt est de 10 %.

année t	taux d'inflation $\dot{p}_t$	revenu $R_t = (1+\dot{p}_t) R_{t-1}$	impôt $I_t = a\ R_{t-1}$	pression fiscale $f = \frac{I_t}{R_t}$
0	0	100	10	0.100
1	0.10	110	10	0.091
2	0.10	121	11	0.091
3	0.05	127	12.1	0.095
4	0.05	133.4	12.7	0.095

Initialement en l'absence d'inflation la pression fiscale est de 10 %. Quand l'inflation augmente, elle diminue, puis se stabilise quand l'inflation se stabilise. Mais quand l'inflation diminue, la pression fiscale augmente ; elle ne se stabilise que quand l'inflation se stabilise de nouveau.

Des effets analogues conduisant à la hausse automatique de la pression fiscale existent pour d'autres impôts : pour l'impôt sur les sociétés, qui est versé avec des décalages d'un et deux ans ; pour certaines taxes comme la TIPP, qui sont revalorisées suivant l'inflation de l'année précédente. Il en est partiellement de même pour les cotisations sociales, à cause des mécanismes de revalorisation du plafond. Pour un impôt comme la TVA l'effet est beaucoup plus faible, bien que la somme en jeu soit plus importante, parce que le délai de recouvrement n'est que de quelques semaines.

Enfin si la désinflation augmente, au sens précédemment défini, les recettes des Administrations Publiques, elle augmente de façon analogue certaines de leurs dépenses : c'est le cas pour les prestations sociales, pour la part qui dépend du plafond. Toutefois cette augmentation des dépenses s'est réduite depuis que les prestations sociales et les salaires versés par les Administrations Publiques sont revalorisés non plus sur l'inflation passée, mais sur l'inflation prévue pour l'année en cours.

tant que les effets restrictifs du nouveau régime ne se feront sentir que progressivement.

Pour les prestations vieillesse, le ralentissement de la revalorisation est sensible : les pensions de Sécurité Sociale et le minimum vieillesse n'ont augmenté que de 1,8 % en janvier et 2,2 % en juillet soit 4 % en glissement sur l'année (après 8 % seulement en 1983). Mais l'effet de l'avancement de l'âge de la retraite à 60 ans entraîne une dépense supplémentaire d'environ 5 milliards de francs, si bien que les prestations vieillesse augmenteraient de 11,4 % en moyenne annuelle.

Les prestations familiales connaîtront une évolution très modérée, de 6,3 % en moyenne annuelle : la base mensuelle de calcul a été relevée deux fois de 2,35 % en janvier et juillet, mais la diminution continue de la natalité n'est qu'en partie compensée par la tendance actuellement observée à la prolongation de la durée de scolarité.

Les dépenses des organismes de Sécurité Sociale au titre de la santé n'ont pas progressé au premier trimestre 1984. Cette brusque décélération provient de retards importants de facturation des hôpitaux publics. Toutefois, au-delà de cet aléa statistique qui a du être compensé au deuxième trimestre, la baisse de l'activité hospitalière semble se poursuivre. La progression des honoraires médicaux devrait également se ralentir malgré une augmentation du volume des actes qui reste soutenue, car les prix n'en ont été revalorisés qu'à la mi-mai. Enfin, après les fortes économies réalisées en 1983 sur les dépenses au titre de la pharmacie, celles-ci croîtraient plus rapidement en 1984, bien que la hausse moyenne des prix soit limitée à 4 % en glissement sur l'année ; en plus de l'augmentation des dépenses par acte prescripteur, l'effet du reclassement l'an dernier des médicaments dits "de confort" est progressivement réduit par un transfert vers des dépenses sans ticket modérateur. Au total, les dépenses de santé progresseraient de 9,6 % en moyenne annuelle, mais seulement de 7,1 % en glissement.

Prestations versées aux ménages par les circuits de Sécurité Sociale

Taux de croissance semestriel

	part en % dans le total 1983	1982			1983			1984*		
		I	II	MA	I	II	MA	I	II	MA
Santé	36,4	11,3	4,5	18,1	5,6	5,4	10,9	4,4	4,6	9,6
Vieillesse	41,0	9,4	7,0	17,8	6,0	6,3	13,1	6,1	3,8	11,4
Chômage	10,2	15,1	12,8	36,5	5,2	7,8	15,9	7,3	7,3	15,4
Famille	12,4	12,0	3,9	20,9	5,9	0,1	8,0	3,9	4,4	6,3
Total circuit S.S.	100	11,0	6,2	19,9	5,8	5,4	11,9	5,3	4.5	10,5

*Prévision

III. LES REVENUS, LA DEMANDE ET L'ÉPARGNE DES MÉNAGES

1.1 Le maintien du pouvoir d'achat du taux de salaire horaire brut . . .

Accentuant le ralentissement du deuxième semestre 1983, la hausse du taux de salaire horaire relevée par l'enquête d'avril du Ministère du Travail est de 1,5 %. Deux éléments peuvent expliquer que ce chiffre soit plus faible qu'il n'était attendu. D'une part en l'absence de relèvement du SMIC au premier trimestre, les salaires les plus bas ont connu la progression la plus faible (1,2 % pour les manoeuvres). On note d'autre part pour un certain nombre d'accords salariaux signés pour l'année 1984 un changement du calendrier des hausses par rapport aux années antérieures : la première majoration peut n'intervenir qu'en mai ; elle n'est alors pas prise en compte dans l'enquête d'avril, mais se retrouvera dans celle de juillet. Cette enquête devrait enregistrer une hausse un peu plus forte du taux de salaire (1,8 %), d'autant plus que deux relèvements du SMIC interviennent au deuxième trimestre (3,4 % au 1° mai, dont 1 % de progression du pouvoir d'achat ; 1,2 % au 1° juillet, en vertu de la loi de 1970 selon laquelle l'accroissement du pouvoir d'achat du SMIC doit être égal à au moins la moitié de celui du pouvoir d'achat du salaire ouvrier moyen). Suivant les hausses prévues pour les prix de détail, il n'y aurait par contre pas de relèvement automatique du SMIC avant le 1° décembre. Compte tenu des montants et des calendriers de hausse figurant dans les accords salariaux (ou affichés par les entreprises en cas de désaccord), le ralentissement du taux de salaire se confirmera au second semestre.

Taux de salaire horaire (glissements trimestriels mesurés au 1er jour suivant la fin du trimestre)

1982				1983				1984			
1	2	3	4	1	2	3	4	1	2*	3 *	4*
4,7	2,9	0,2	4,2	3,1	2,5	1,9	1,9	1,5	1,8	1,5	1,6

Source : Enquête trimestrielle du Ministère du Travail

*Prévision

Au total il y aurait au cours de l'année une progression du taux de salaire horaire brut, du même ordre que la hausse des prix de détail. Un faible gain de pouvoir d'achat (environ 0,5 %) compenserait au deuxième semestre une perte du même montant au premier.

Cette évolution recouvre une double rupture par rapport aux mécanismes de fixation des salaires prévalant jusqu'en 1982 : un changement du mécanisme d'indexation sur les prix et une modification du partage des gains de productivité. Avec le système d'indexation implicite précédent, caractérisé par d'assez longs retards, le taux de salaire aurait mécaniquement enregistré en 1983 et 1984 un gain de pouvoir d'achat d'autant plus fort que la désinflation aurait été plus rapide ; les comptes des entreprises, à leur plus bas niveau en 1982, en auraient été dégradés d'autant.

La formation du pouvoir d'achat du revenu disponible brut

Taux de croissance semestriel

	1983				1984 *			
	I	II	GA	MA	I	II	GA	MA
Salaire horaire	0.6	0.2	0.7	1.1	- 0.2	0	- 0.1	- 0.1
Masse salariale brute (1)	0.1	- 0.3	- 0.4	- 0.1	- 0.5	- 1.4	- 2.0	- 1.4
Cotisations salariés (2)	0.2	4.4	3.6	4.1	4.9	2.3	7.4	8.4
Masse salariale nette (3)=(1)-(2)	-	- 1.0	- 1.0	- 0.7	- 1.4	- 2.0	- 3.5	- 2.9
Prestations sociales (4)	0.7	0.8	0.6	2.1	1.4	1.5	3.0	2.6
Revenus salariaux et sociaux (5)=(3)+(4)	0.3	- 0.2	- 0.4	0.5	- 0.2	- 0.5	- 0.6	- 0.5
EBEI	- 0.7	- 1.1	- 1.1	- 1.6	- 0.6	0.3	- 0.5	- 1.0
RDB avant impôts	0.2	- 0.4	- 0.3	0.1	- 0.1	- 0.2	- 0.3	- 0.4
Revenu disponible brut	- 0.6	0.2	0.2	- 0.5	- 0.4	- 1.1	- 2.1	- 0.8
Indice des prix utilisé (1)	5.0	4.5	9.9	9.5	3.6	3.2	6.6	7.6

(1) Il s'agit de l'indice des prix de détail mis en moyenne trimestrielle pour être compatible avec les autres lignes qui ne sont connues que trimestriellement. Ce qui est appelé Glissement Annuel est en fait obtenu comme l'évolution du quatrième trimestre par rapport au quatrième trimestre de l'année précédente. C'est pourquoi le GA 1983 de l'indice des prix qui figure dans le tableau est supérieur au vrai glissement annuel mesuré par l'évolution du 1er janvier au 31 décembre des prix de détail, qui n'est que de 9,3 %.

* Prévision

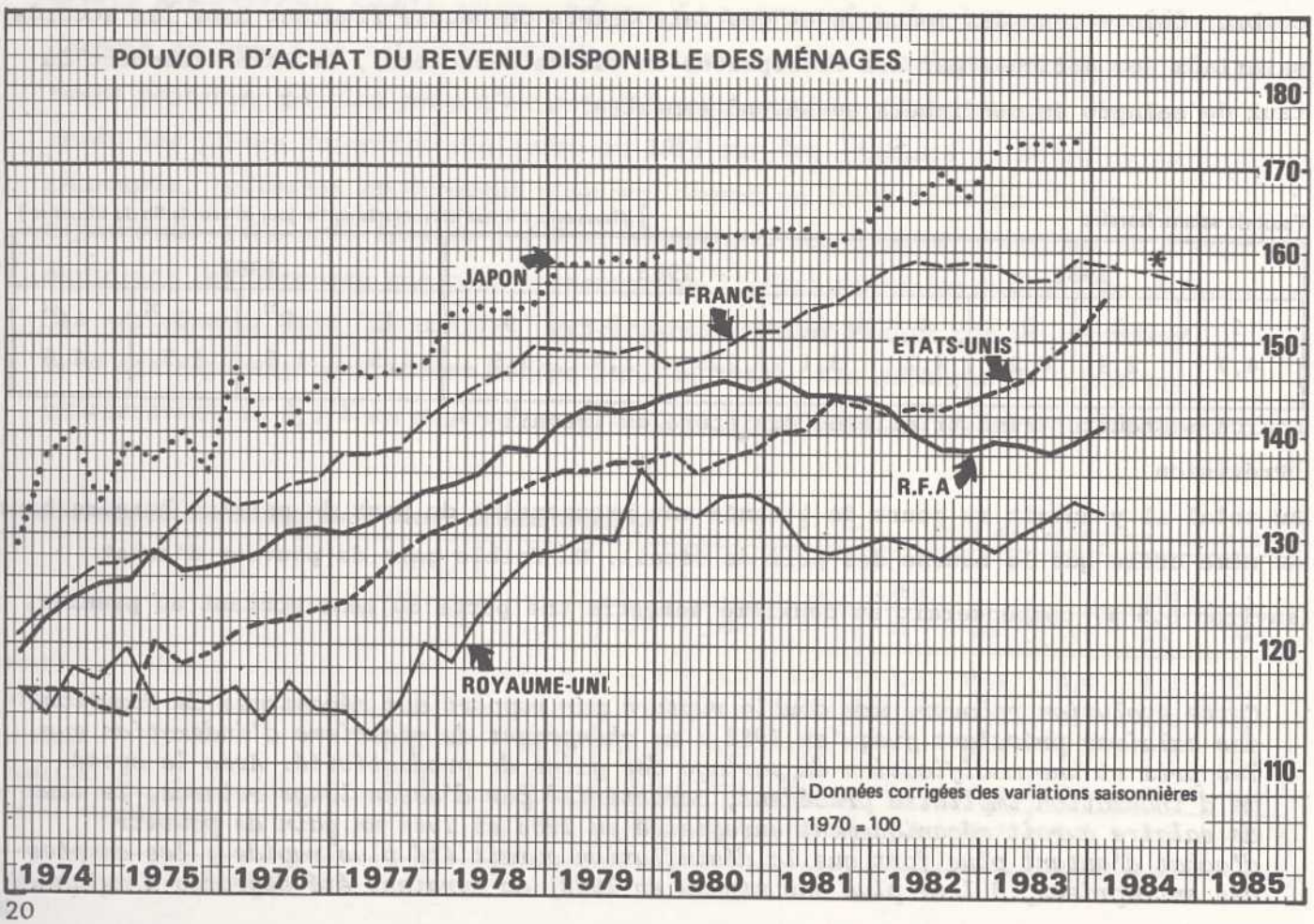

La nouvelle formule supprime cet effet ; elle gèle -au moins durant la phase transitoire de ralentissement des prix- la perte de pouvoir d'achat enregistrée par le taux de salaire lors de la phase précédente d'accélération de l'inflation (perte qui provient des retards d'indexation). On constate par ailleurs que, avec le développement du chômage, le partage des gains de productivité s'est déformé dans un sens de plus en plus défavorable aux salaires, mais insuffisamment sans doute eu égard à la dégradation des résultats des entreprises ; la poursuite de la tendance antérieure aurait conduit en 1983 et 1984 à une progression du taux de salaire plus forte que celle qui est observée ou prévue d'environ 1 %. La nouvelle règle de partage va dans le sens de ce qui est observé depuis 1980 dans la majorité des pays de l'OCDE.

En moyenne annuelle, le taux de salaire brut progresserait de 7,6 % soit au même rythme que les prix de détail. Dans la fonction publique, la progression de l'indice des traitements bruts (Etat + collectivités territoriales) serait du même ordre. L'essentiel de cette progression est toutefois acquis au premier trimestre avec le versement de la prime de 500 F. en mars.

1.2... n'empêche pas un fort ralentissement de la masse salariale...

D'une année sur l'autre, la masse salariale nette reçue par les ménages n'augmente que de 4,7 %. La décélération est encore plus marquée sur le glissement annuel qui n'augmente que de 2,7 %, soit environ trois fois moins vite que l'année précédente (8,4 %) ; en termes réels celà représente une baisse de 3,7 %. Contribuent à cette baisse : pour 2 % la forte réduction des effectifs salariés (voir l'emploi) conjuguée à la faible réduction tendancielle de la durée du travail ; les hausses des taux de cotisation (voir la Politique budgétaire et sociale) pour environ 1 % ; dans une moindre mesure d'autres éléments comme le fort ralentissement, en glissement annuel, de la masse salariale versée par la Fonction Publique.

Le profil trimestriel de l'évolution réelle de la masse salariale est assez heurté. Si les réductions d'effectifs et de durée sont régulièrement étalées, le premier semestre enregistre la hausse des taux de cotisation et une perte de pouvoir d'achat du taux de salaire. Il est lui-même affecté par le versement au premier trimestre de la prime de 500 F. dans la Fonction Publique et d'élements exceptionnels analogues dans les Grandes Entreprises Nationales.

1.3... mais la progression des prestations sociales limite la baisse du revenu disponible réel.

En moyenne annuelle les prestations sociales augmentent en 1984 sur une tendance un peu plus rapide que l'année précédente, d'environ 2,6 % en termes réels. L'évolution intra-annuelle montre toutefois le retour sur un rythme relativement soutenu, après le fort ralentissement de 1983. Par risque, les évolutions sont assez différenciées (voir la Politique budgétaire et sociale).

La baisse du revenu disponible brut réel prolonge, en moyenne, celle de 1983. L'évolution intra-annuelle montre une baisse plus marquée. Le profil du revenu disponible réel en 1983 montre une stabilisation au second semestre, après un léger recul au premier. Ce profil est toutefois perturbé par de forts mouvements d'impôts (prélèvement exception-

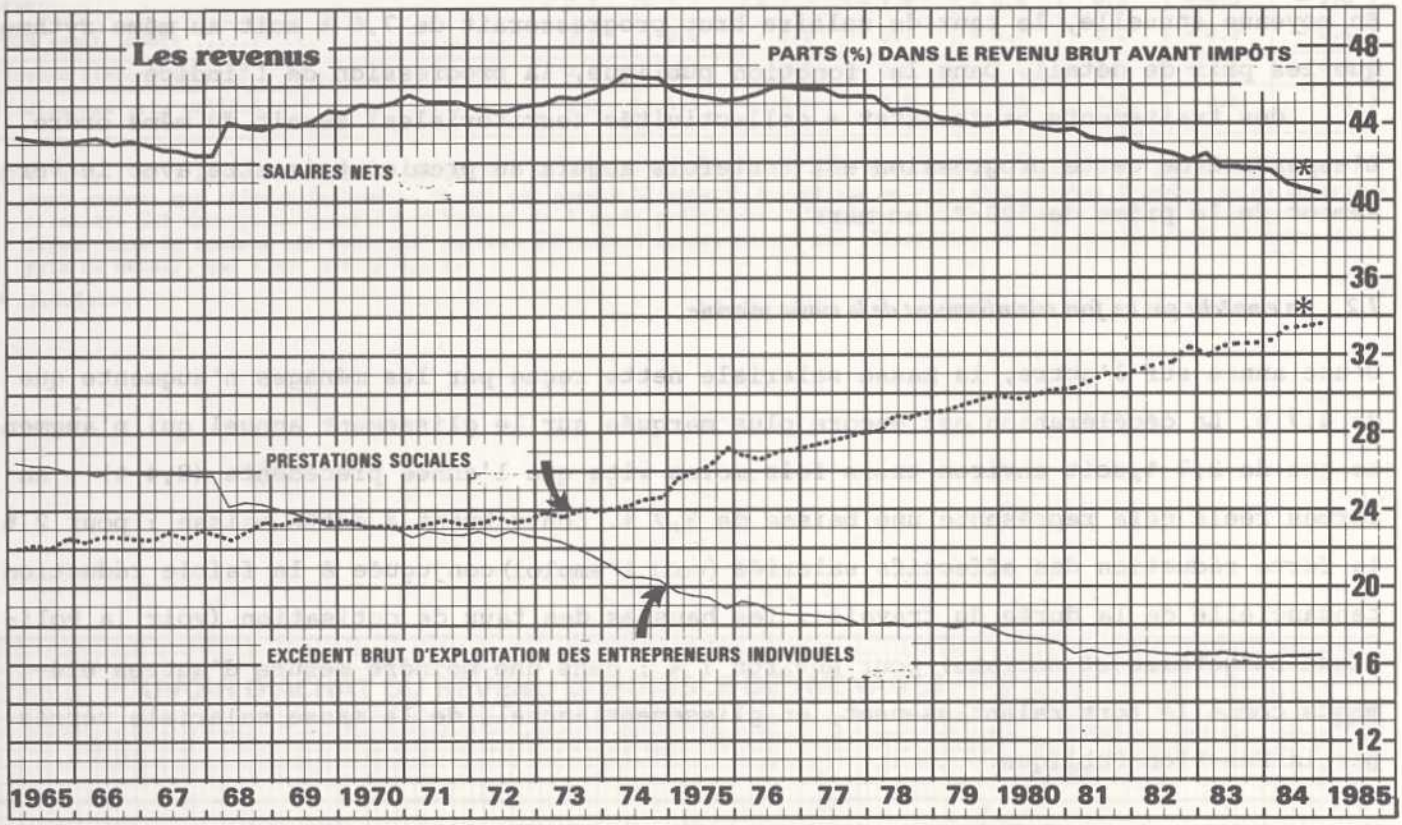
Les revenus
PARTS (%) DANS LE REVENU BRUT AVANT IMPÔTS
SALAIRES NETS
PRESTATIONS SOCIALES
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION DES ENTREPRENEURS INDIVIDUELS
48
44
40
36
32
28
24
20
16
12
1965 66 67 68 69 1970 71 72 73 74 1975 76 77 78 79 1980 81 82 83 84 1985

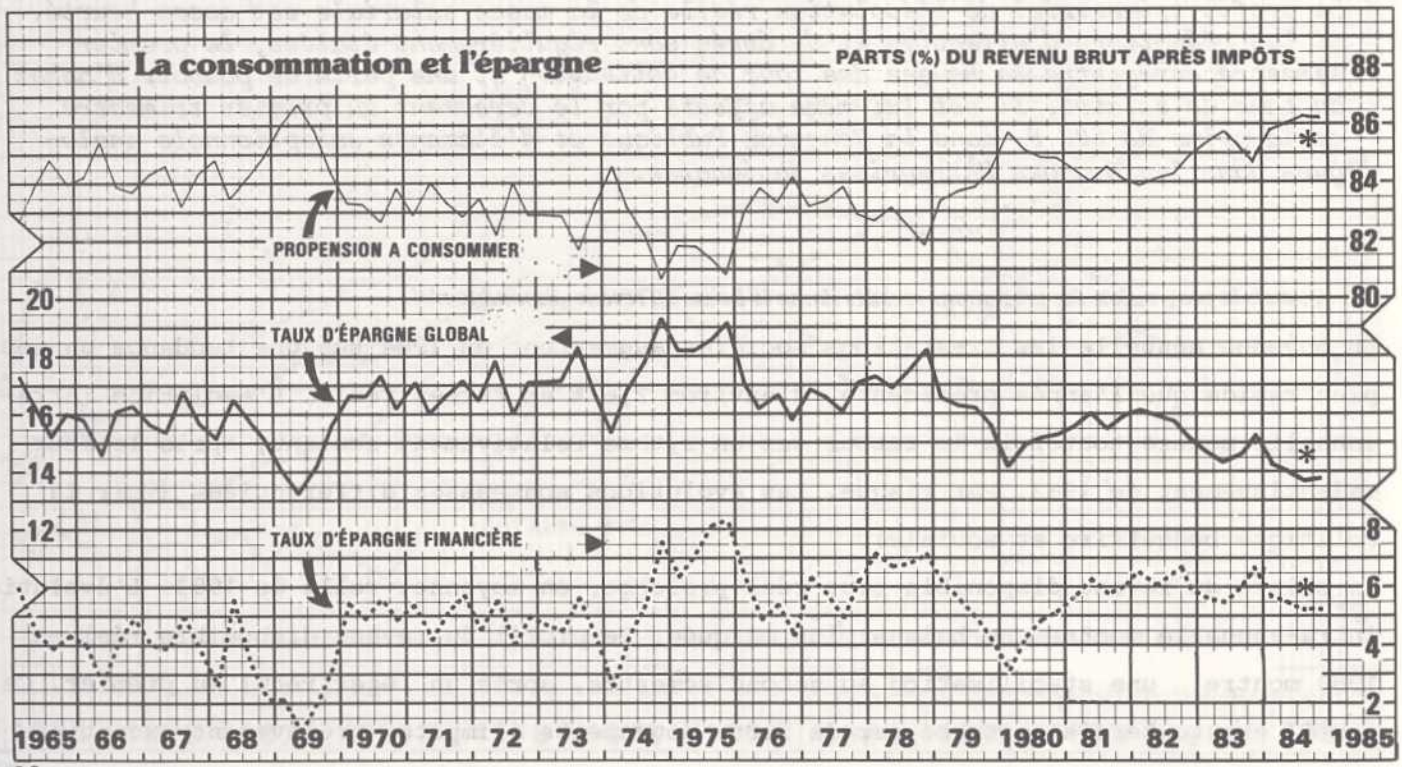
La consommation et l'épargne
PARTS (%) DU REVENU BRUT APRÈS IMPÔTS
PROPENSION A CONSOMMER
TAUX D'ÉPARGNE GLOBAL
TAUX D'ÉPARGNE FINANCIÈRE
88
86
84
82
80
20
18
16
14
12
8
6
4
2
1965 66 67 68 69 1970 71 72 73 74 1975 76 77 78 79 1980 81 82 83 84 1985

nel du deuxième trimestre...). Avant impôts on note le mouvement inverse : la baisse du revenu réel intervient au deuxième semestre. 1984 est dans le prolongement de cette baisse qui, toujours avant impôts, est régulière et faible. Le poids des impôts l'accentue ; il joue fortement au deuxième semestre.

L'excédent brut des entrepreneurs individuels continue à baisser, en termes réels, mais à un rythme nettement ralenti par rapport à 1983 ; comme pour la masse salariale la baisse est concentrée au premier semestre. Elle s'explique par la faiblesse de l'activité du bâtiment, le ralentissement de celle des commerces lié à la faiblesse de la consommation et la modération relative des prix des services. Les revenus d'intérêt bénéficient d'une rémunération fortement accrue, du fait de la forte hausse des taux d'intérêt réels qui n'est que pour partie compensée par l'accroissement des versements d'intérêt liés à une forte progression des crédits-logements en 1983.

2. *Une nouvelle baisse du taux d'épargne...*

C'est grâce à une forte baisse du taux d'épargne des ménages (de 1 point en 1983) que la progression de la consommation a pu être maintenue, à un rythme certes fortement ralenti, de la mi-1982 à la fin 1983, malgré une légère baisse du revenu des ménages. Avec l'accentuation de la baisse du revenu en 1984, une baisse analogue du taux d'épargne (de 0,7 point en moyenne annuelle) conduit néanmoins à une évolution de la consommation quasiment plate en glissement annuel ; la consommation ne conserve une croissance faible en moyenne annuelle que par un fort effet d'acquis de la fin 1983. D'après les estimations économétriques, il faut environ un an pour qu'une baisse durable du revenu se fasse sentir sur la consommation dans toute son ampleur. Le second semestre 1984 enregistre ainsi pleinement les effets de "la rigueur" instaurée par le plan de mars 1983.

Taux d'épargne des ménages.

%

	1983			1984		
	I	II	MA	I	II	MA
Taux d'épargne	14,6	14,9	14,7	14,1	13,8	14,0
Taux d'épargne financière .	5,6	6,3	5,9	5,6	5,2	5,4

Malgré l'inflexion intervenue au début des années 1980 dans le revenu des ménages, l'évolution du taux d'épargne des années récentes est bien dans la ligne des comportements antérieurs des ménages. On a supposé que ces comportements se poursuivront pour l'essentiel en 1984, après toutefois un aléa à la baisse sur l'épargne au premier trimestre.

L'analyse économétrique du comportement de dépenses des ménages retenue ici attribue un rôle essentiel au revenu réel des ménages et dans une moindre mesure à l'inflation. Le taux d'épargne tend vers une valeur cible de long terme au travers de modulations de court terme dues aux mouvements du pouvoir d'achat du revenu et des prix. L'évolution du taux d'épargne telle qu'elle est prévue par l'équation est retracée dans le tableau ci-dessous, avec les contributions des variables explicatives.
La contribution de l'inflation retrace les grandes tendances de l'évolution des prix. Elle est assez inerte, sauf en période de fortes variations de prix comme

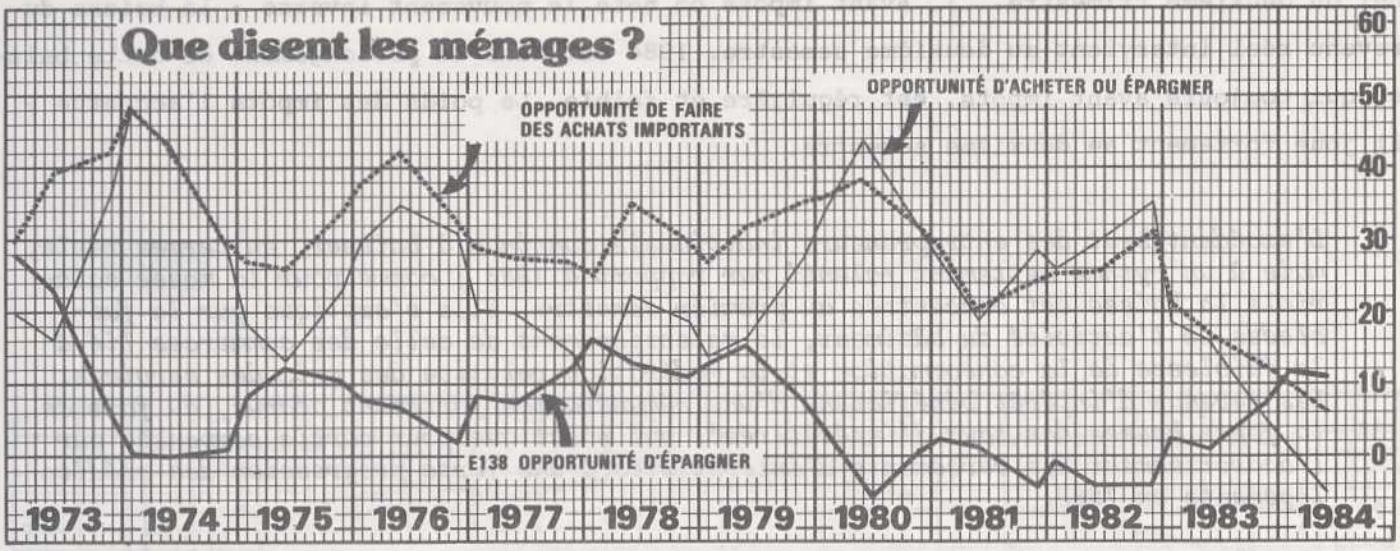
Que disent les ménages ?
OPPORTUNITÉ D'ACHETER OU ÉPARGNER
OPPORTUNITÉ DE FAIRE DES ACHATS IMPORTANTS
E138 OPPORTUNITÉ D'ÉPARGNER
60
50
40
30
20
10
0
1973
1974
1975
1976
1977
1978
1979
1980
1981
1982
1983
1984

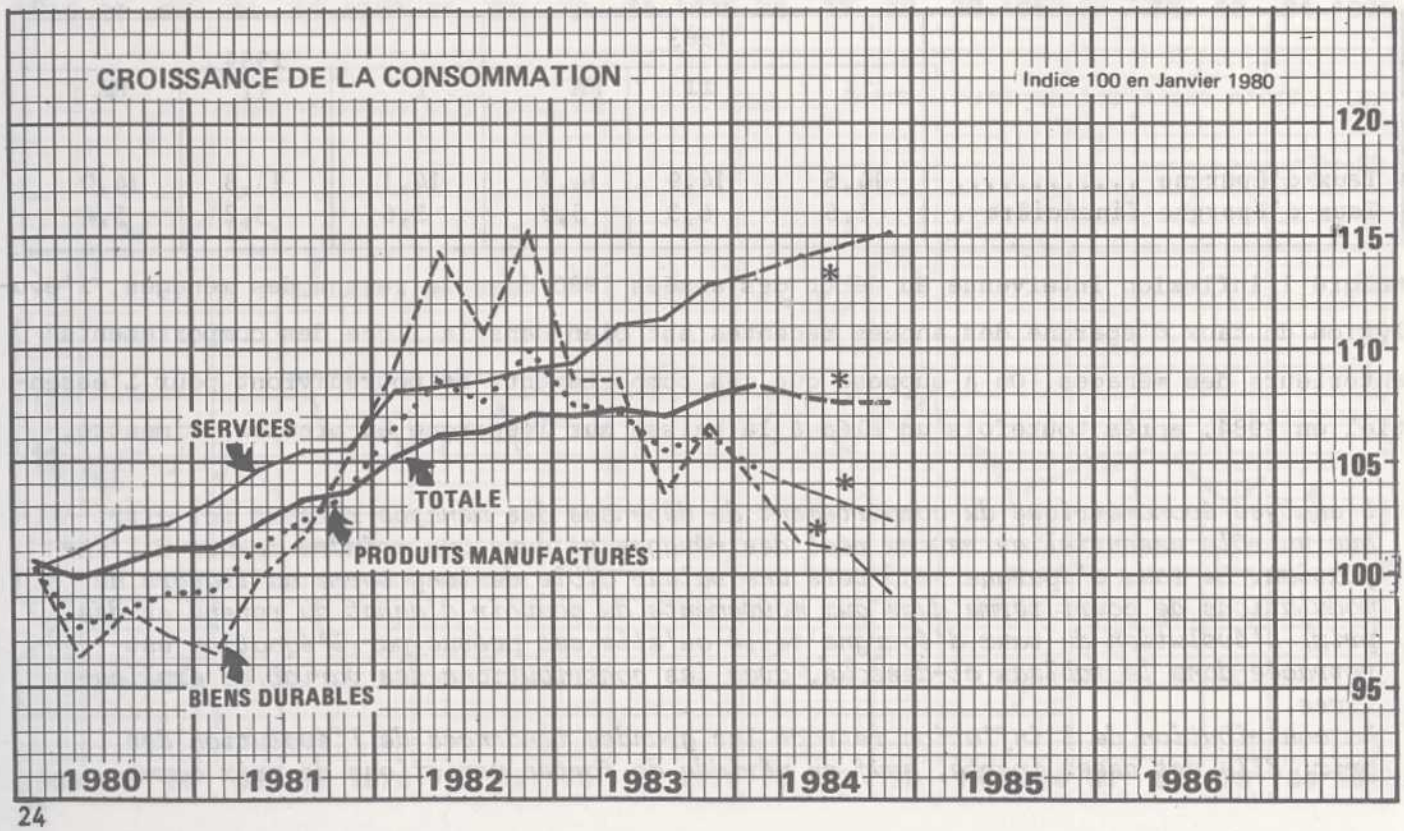
CROISSANCE DE LA CONSOMMATION
Indice 100 en Janvier 1980
SERVICES
TOTALE
PRODUITS MANUFACTURÉS
BIENS DURABLES
120
115
110
105
100
95
1980
1981
1982
1983
1984
1985
1986

lors du blocage de la mi-1982. En 1984 elle retrace le mouvement de ralentissement des prix sans variations notables. Par rapport à 1983 elle n'implique que 0,1 point de baisse du taux d'épargne. C'est la baisse du revenu réel qui provoque, pour 0,6 point, celle du taux d'épargne.
Au premier trimestre 1984, la baisse plus forte que prévue du taux d'épargne correspond à une hausse de la consommation de 0,4 %. Ceci est en partie dû à un mouvement important des dépenses des Français à l'étranger pour lesquelles la correction des variations saisonnières est mal assurée. La relation économétrique prévoit ensuite une baisse de la consommation de -0,5 % au deuxième trimestre, puis de nouveau une baisse plus faible sur la fin de l'année. Une telle baisse est compatible avec les informations actuellement disponibles pour le deuxième trimestre. On a donc supposé qu'il n'y aurait pas de compensation au deuxième trimestre de la trop forte consommation constatée au premier. Après une forte baisse acquise au premier semestre, le taux d'épargne se stabilise à 13,8 % au second.

Les déterminants du taux d'épargne sur le passé et en prévision (en points)

	1983				1984 *			
	1	2	3	4	1	2	3	4
Tendance de long terme	13.3	13.3	13.3	13.3	13.3	13.3	13.3	13.3
Effet revenu.....	0.7	0	0.2	0.9	0.4	- 0.3	- 0.3	- 0.3
Effet inflation	1.5	1.4	1.2	1.0	1.2	1.3	1.3	1.1
Taux prévu pour l'équation .	15.5	14.7	14.7	15.2	14.9	14.3	14.3	14.1
Taux observé	14.9	14.3	14.7	15.2				
Résidu	- 0.6	- 0.4	0	0	- 0.7	- 0.3	- 0.5	- 0.3
Taux retenu en prévision ...					14.2	14.0	13.8	13.8

*prévision

Les prévisions de baisses simultanées du taux d'épargne et de la consommation vont dans le sens des opinions émises par les ménages à l'enquête de conjoncture de mai : interrogés sur l'intérêt qu'il y a actuellement, compte tenu de la situation économique générale, à épargner ou à consommer, les ménages continuent à émettre des opinions très en faveur de l'épargne. Leurs intentions d'achats d'équipement sont en baisse, mais la stabilité de leur préférence pour la consommation laisse à penser qu'ils n'envisagent pas de réduire fortement leurs achats. Interrogés sur leur propre situation, dont ils prévoient la poursuite de la dégradation, ils font part d'une capacité à épargner en baisse. Malgré la poursuite de la baisse de l'investissement en logements, cette baisse de l'épargne devrait affecter les placements financiers. Le taux d'épargne financière baisserait d'un demi point en moyenne annuelle, comme en 1983, mais sa baisse s'accuserait sur la fin de l'année où il se situerait à un niveau bas, à peine supérieur à 5 %.

Le recul de l'investissement en logement des ménages se poursuivra sur la tendance très forte de 1982 et 1983. La légère amélioration de la demande de logements neufs enregistrée dans l'enquête d'avril réalisée auprès des promoteurs-constructeurs ne devrait être que passagère, car les perspectives de mises en chantier de logements sont en recul de 5 à 6 % par rapport à l'année 1983 ; on attend en outre un léger recul sur le gros entretien qui s'était toujours maintenu à un niveau plus favorable.

3 ... n'évite pas la baisse de la consommation ...

L'infléchissement de la consommation se retrouve sur les grands postes, dont les évolutions relatives se situent dans le prolongement de 1983, après un premier trimestre présentant quelques mouvements atypiques. La consommation de produits alimentaires retrouverait une tendance plate, après une hausse passagère en début d'année. La consommation d'énergie prolonge sa reprise de 1983 ; la hausse du premier trimestre est exceptionnelle, en partie sous l'effet de conditions climatiques plus rigoureuses en ce qui concerne le gaz et l'électricité, en partie sous l'effet de baisse de prix pour les carburants ; les indicateurs actuellement disponibles conduisent à une compensation partielle à la baisse au deuxième trimestre. La consommation de services progressera moins vite qu'en 1982 et 1983, même si elle se situe en moyenne annuelle sur les tendances antérieures de ces deux années ; ce ralentissement repose sur une progression modérée des dépenses de santé et une évolution très faible des autres postes. Poursuivant le mouvement observé depuis la mi-1982, la baisse de la consommation de produits manufacturés s'accélère : à l'évolution défavorable des revenus, qui touche particulièrement les biens durables, s'ajoute celle des prix relatifs ; ceci rejoint d'ailleurs la poursuite de la baisse des opinions des ménages quant à l'opportunité de faire des achats importants.

La baisse observée au premier trimestre provient pour partie de l'ensemble textiles-cuirs, mais surtout de la forte chute des ventes d'automobiles ; la consommation d'ameublement et d'électronique grand public (radio, télévision) a continué cependant à croître après, il est vrai, de fortes baisses durant la plus grande partie de l'année 1983. La prévision retient des évolutions contrastées entre la consommation d'automobiles et celle des autres biens durables, l'ensemble restant orienté à la baisse. Au très bas niveau des immatriculations au premier trimestre s'ajoutent en effet différents facteurs qui permettent d'envisager une nette reprise des ventes d'automobiles sur le reste de l'année (efforts importants de politique commerciale, carnets de commande élevés pour les nouveaux modèles). Connaissant une forte hausse relative de ses prix, l'ensemble textile-cuir devrait continuer à baisser.

a consommation des ménages - (aux prix de l'année 1970)

Taux de croissance trimestriel

	1983						1984					
	1	2	3	4	GA	MA	1	2*	3*	4*	GA	MA
ılimentation	0,5	- 0,5	0,4	0,3	0,7	1,0	0,5	- 0,5	- 0,1	- 0,0	- 0,1	0,4
nergie	5,5	- 0,5	- 0,7	0,6	4,9	4,5	7,1	- 4,4	- 1,3	0,2	1,6	2,9
roduits manufacturés :	- 2,3	- 0,2	- 1,5	0,5	- 3,5	- 1,5	- 1,2	- 0,9	- 0,7	- 0,8	- 3,6	- 2,4
dont biens durables	- 5,5	- 0,1	- 4,6	2,8	- 7,4	- 4,8	- 2,5	- 2,4	- 0,7	- 1,8	- 6,4	- 5,3
ervices	0,6	1,4	0,3	1,4	3,7	2,7	0,5	0,6	0,5	0,5	2,1	2,8
ɔtal consommation	- 0,1	0,3	- 0,3	0,8	0,7	1,0	0,4	- 0,5	- 0,1	0,0	- 0,2	0,5

Prévisions

4 . . . et affecte également l'épargne financière des ménages

En l'absence de statistiques monétaires couvrant de façon cohérente l'ensemble des opérations financières des ménages, il n'est pas très facile d'apprécier les mouvements qui affectent l'épargne financière pendant les premiers mois de l'année. L'irrégularité des variations du taux d'épargne en 1983, pour des raisons d'échéances fiscales notamment, complique par ailleurs la recherche de mouvements de moyen terme. Du côté des actifs monétaires, la formation de liquidités semble, en début d'année, essentiellement le fait des ménages ; mais cette formation progresse moins vite que les prix et conduit au premier trimestre à une baisse d'environ 1/2 point de la valeur réelle des encaisses liquides détenues par les ménages. A l'inverse le rapide développement des émissions nettes sur les marchés financiers devrait en bonne partie être alimenté par les placements des ménages, au moins pendant les premiers mois de l'année où les trésoreries des entreprises restent, à les en croire, tendues.

Les conditions offertes continuent à rendre les placements financiers très attractifs. Les ménages le ressentent quand ils révèlent, à l'enquête de conjoncture, des opinions très favorables quant à l'opportunité d'épargner. Du côté des obligations, les taux restent stables depuis le début de l'année, alors que l'inflation se ralentit. Le mouvement d'excédent des retraits sur les versements des épargnants sur les livrets A et B est plus que compensé par un très fort courant d'épargne qui alimente les LEP (dont le plafond a été porté de 20 000 F à 30 000 F en avril), les CODEVI et l'épargne-logement. Globalement la progression des fonds collectés par les Caisses d'Epargne reste plus que soutenue. Enfin le relèvement du plafond des livrets A intervenu en juin devrait maintenir une forte collecte d'épargne liquide au profit des Caisses d'Epargne alors que l'épargne financière des ménages continuera de se réduire.

Evolution de la collecte de la Caisse Nationale d'Epargne — Milliards de Francs

	Déc.82	Déc.83	%	Mai 84	Mai 84/Déc83 en taux annuel
Ensemble des dépôts sur les livrets A, B, LEP et CODEVI (CVS)	211,9	237,3	12,0	247,8	11,0

Source : C N E - Direction Générale des Postes - CVS INSEE

Les crédits consentis aux ménages sont largement préaffectés. La contrainte que l'encadrement du crédit fait supporter en 1984 aux crédits à la consommation (voir la Politique monétaire) accompagne les effets de "la politique de rigueur" ; le ralentissement de ces crédits (leur croissance sera inférieure au rythme de l'inflation) accentuera la baisse de la consommation. Quoique moins limités, les crédits au logement accordés aux ménages ne permettront pas de relancer l'activité du bâtiment et le marché immobilier dont les rendements restent peu attractifs ; on constate d'ailleurs pour le début de l'année que ce sont surtout les crédits concernant le secteur aidé qui se développent.